

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le onze mars,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 3 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER jusqu'à 19h00, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD à partir de 18h45, Nathalie LALLEMAND, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER à partir de 19h00 (pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Michel GIRAUD jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Jean-Louis CANTET), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Garance PATARIN-CHAPENOIRE

OBJET : Création de postes pour le recrutement d'un cuisinier/second de cuisine

Le Maire rappelle à l'assemblée le prochain départ d'un des deux cuisiniers du restaurant communal (mutation au Département des Deux-Sèvres à compter du 1^{er} mai 2022).

Afin de pourvoir à son remplacement, un appel à candidatures a été lancé le 17 février dernier.

Le Maire présente à l'assemblée l'offre d'emploi transmise, pour un recrutement à temps complet à compter du 2 mai 2022.

Les grades de recrutement déclarés sont :

- adjoint technique principal de 1^{ère} classe (grade détenu par l'agent muté avec vacance d'emploi déclarée le 17/02/2022) ;
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- adjoint technique.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- de créer, à compter du 1^{er} mai 2022, deux emplois permanents à temps complet correspondant aux grades proposés dans l'offre d'emploi soit :

- adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C),
- adjoint technique (catégorie C),

- de créer, à compter du 1^{er} mai 2022, un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet permettant le recrutement d'un cuisinier en contrat à durée déterminée en cas d'emploi non pourvu par un fonctionnaire à l'issue de la procédure de recrutement ;
- d'acter que les emplois non pourvus seront supprimés à l'issue du recrutement.

Les crédits sont prévus au budget 2022.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 11 mars 2022,

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire. **15 MARS 2022**
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le : **15 MARS 2022**